

Le DESJEPS

Dans le cadre de la rénovation des diplômes d'État d'encadrement du sport, les BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif) degrés 1/2/3 ont disparu pour laisser place à de nouveaux diplômes, dont le DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) mis en place en 2011. Ce dernier remplace le BEES 3.

par Aurore EMO - Pauline DOLIGEZ - Eric LECLERC - | 14.02.2020 |



Niveau de technicité :



Le diplôme DESJEPS



L'Arrêté du 21 septembre 2018 a validé la création de deux DESJEPS spécialité *Performance sportive* mention *Équitation* et mention *Sports équestres*.

C'est un diplôme de **niveau VI (anciennement niveau II)**. Il vise à donner et valider des aptitudes à la direction d'activités et à l'atteinte de performances sportives. Le DESJEPS mène à des activités d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement, de coordination de projets, de direction...

La mention *Sports équestres*

Ce diplôme certifie des compétences dans le champ de l'entraînement sportif au niveau Pro dans les disciplines suivantes : dressage, para-dressage, saut d'obstacles, concours complet d'équitation, attelage, reining, endurance et voltige.

Le titulaire d'un DESJEPS disciplinaire prépare, dirige et met en œuvre un projet de performance de haut niveau dans la discipline concernée : expertise technique, pilotage d'un système d'entraînement, formation, travail et suivi du cheval.

La **validation du DESJEPS** mention Sports équestres permet d'attester des compétences suivantes :

- **Compétences s'exerçant dans la discipline de la mention :**

- Piloter un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif
- Evaluer un système d'entraînement sportif
- Démontrer son expertise technique
- Diriger et mettre en œuvre la formation et le travail du cheval en vue d'une pratique de compétition dans la division Pro ou d'un niveau équivalent
- Participer à des actions de formation de formateurs
- Organiser des actions de formation de tuteurs en lien avec sa discipline

- **Compétences globales :**

- Coordonner et mettre en œuvre le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail
- Intégrer une démarche de prise en compte du développement durable dans son projet sportif

Une mention plurivalente *Équitation*

Le titulaire du DESJEPS mention *Équitation* conçoit, pilote et met en œuvre des actions de formation de formateurs et prépare, dirige et met en œuvre un projet de performance dans les trois disciplines olympiques.

Le DESJEPS, quelle que soit sa mention, se prépare et se passe dans un centre de formation habilité par la DRJSCS.

La validation du DESJEPS mention *Équitation* permet d'attester des compétences suivantes :

- **Compétences s'exerçant dans les 3 disciplines équestres olympiques :**

- Coordonner un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif

- Evaluer un système d'entraînement sportif
- Démontrer sa maîtrise technique
- Diriger et mettre en œuvre la formation et le travail du cheval en vue d'une pratique de compétition de l'équitation de niveau Amateur minimum
- **Compétences globales :**
 - Concevoir de l'ingénierie de formation de formateurs dans les activités équestres
 - Piloter et mettre soi-même en œuvre des actions de formation de formateurs et d'ingénierie pédagogique dans les activités équestres
 - Coordonner et mettre en œuvre le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail
 - Intégrer une démarche de prise en compte du développement durable dans le projet de formation de formateurs

Contenu de la certification

Le DESJEPS s'articule autour de 4 unités capitalisables (UC) :

- **2 UC transversales**, c'est-à-dire communes à toutes les mentions :
 - UC 1 : construire la stratégie d'une organisation du secteur équitation
 - UC 2 : gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur équitation
- **2 UC spécifiques** à la mention :
 - UC 3 : diriger un système d'entraînement dans une discipline
 - UC 4 : encadrer la discipline sportive en sécurité

La formation peut être suivie en **formation initiale** ou en **formation continue**. Elle se déroule en alternance entre le centre de formation et la mise en situation professionnelle avec un tuteur.

Conditions d'admission et exigences préalables à l'entrée en formation

L'entrée en formation d'un candidat du DESJEPS spécialité *Performance sportive* est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 21/09/2018 (JORF n°230 du 05/10/2018 texte n°29).

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DESJEPS « équitation »						
	EPEF (1) Test Technique	EPEF (1) Test pédagogique	EPMSF (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X	X				X
3 classements en CCE (*) Amat 1 ou équivalent	X	X	X				
3 classements en CCE Amat élite ou équivalent	X	X	X				X
3 classements en Dressage niveau Amat 1 Préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en CCE ou CSO (*) niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				
3 classements en Dressage niveau Amat Elite Préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en CCE ou CSO niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X
5 classements en CSO niveau Pro 3 minimum ou équivalent	X	X	X				
5 classements en CSO niveau Pro 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X
3 classements dans la première moitié en épreuves d'Attelage AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes et 1 classement en CCE ou Dressage ou CSO niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X
5 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68 et 1 classement en CCE ou Dressage ou CSO niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X
2 classements en épreuves Voltige en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes et 1 classement en CCE ou Dressage ou CSO niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X
3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'Endurance AM Elite minimum ou équivalentes et 1 classement en CCE ou Dressage ou CSO niveau Amat 2 minimum ou équivalent	X	X	X				X

Où passer le DESJEPS spécialité « Performance sportive », mention « Équitation » ou « Sports équestres » ?

Les organismes de formation DESJEPS sont habilités par la [Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale \(DRJSCS\)](#) avec l'accord du Directeur Technique National (DTN).

L'**Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce)** propose la formation **DESJEPS** spécialité *Performance sportive* mention *Équitation* et mention *Sports équestres*.



Pour plus d'informations :
► [Fiche formation instructeur DES](#)

En savoir plus sur nos auteurs

- **Aurore EMO** Chargée de communication Formation - Ifce
- **Pauline DOLIGEZ** Ingénieur de développement IFCE
- **Eric LECLERC** Ifce - BEES2 Equitation, ancien écuyer du Cadre Noir de Saumur



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr

Date d'édition: 11 08 2020